

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN78

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Environnement et prospective de la politique de défense	0	100 000 000	
Préparation et emploi des forces	100 000 000	0	
Soutien de la politique de la défense	0	0	
Équipement des forces	0	0	
TOTAUX	100 000 000		100 000 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel les députés du groupe LFI-NFP souhaitent augmenter les moyens alloués au service de santé des armées. Pour cela, nous proposons d'abonder la sous-action 05.80 "Fonction santé" du programme 178 "Préparation et emploi des forces" à hauteur de 100 000 000 € en AE et CP, somme en AE et en CP ponctionnées sur l'action 07 "Prospective de défense" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense". Nous appelons le gouvernement à lever le gage.

La multiplication des crises et conflits doit conduire la France à investir davantage dans son service de santé des armées. La France doit abonder en moyens la pharmacie centrale, notamment dans le domaine de la recherche.

L'augmentation du budget du SSA ne permet, au mieux ,que de résorber l'austérité imposée pendant des années. Il est à noter que la feuille de route du SSA 2024-2030 censée s'inscrire dans la logique de la LPM n'a été élaborée et validée qu'après l'adoption de la LPM. Il est difficile de croire que dans la circonstance on soit réellement parti des besoins pour définir les moyens.